

Le conseil municipal est convoqué en séance extraordinaire le dix neuf février deux mil vingt et un à vingt heures à la salle des fêtes.

Fait le 12 février 2021

**Le Maire,
François AUDOUX**

Le dix neuf février deux mil vingt et un à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance extraordinaire à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur François AUDOUX, Maire.

Présents : MM AUDOUX, NIORT, BARREAU, NAILANI, CHEVAIS, DEVERGE, DEGORCE, BLANC, STEPHENS, REMAUD et FOUSSIER

Procurations :

Absents excusés : MM. HUVELIN, CHAUVEAU, BRISEPIERRE et BAUDET

Absent :

Secrétaire de séance : Mme BARREAU a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 12 février 2021

**ADHESION 2021 A LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES GROUPEMENTS DE DEFENSE
CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES DE LA VIENNE**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les avantages que représenterait une adhésion à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Vienne, notamment concernant la lutte contre le frelon asiatique. Cette adhésion permettrait d'accéder à des prestations à tarif réduit et de conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'adhérer à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Vienne pour l'année 2021 pour un coût de 80€.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CPA DE LATHUS

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un projet de convention de partenariat avec le CPA de Lathus qui propose aux enfants de 4 à 17 ans, une gamme de séjours d'été très variés et de qualité.

Par cette convention, la commune peut s'engager à diffuser à toutes les familles les dépliants du CPA et faire ainsi bénéficier les habitants du tarif « Partenaires » (environ 15% de réduction) ou choisir d'apporter un soutien financier aux familles sous forme de bons vacances pour chaque séjour effectué.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Choisit la première formule soit : s'engager à diffuser à toutes les familles les dépliants du CPA et faire ainsi bénéficier les habitants du tarif « Partenaires ». Autorise le Maire à signer la convention de partenariat.

PLAN DE RELANCE NUMERIQUE POUR L'EDUCATION

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le plan de relance numérique pour l'éducation.

L'école de Château-Garnier peut prétendre, pour l'achat de matériel informatique pour l'école, à une aide égale à 70% du coût dans le cadre du plan de relance numérique pour l'éducation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré retient, dans l'attente de nouvelles informations, les achats suivants :

Désignation	Description	Prix HT	Prix TTC
1 ORDINATEUR DE BUREAU	Poste de direction (Processeur 15, 8 Go de Ram, disque SSD 500 Go, Windows 10 Pro)	550,00 €	660,00 €
1 ECRAN DE BUREAU	Ecran 22"	85,00 €	102,00 €
1 ORDINATEUR PORTABLE	Poste enseignants élèves (Processeur i5, 8 Go de Ram, disque SSD 500 Go, Ecran 15,6", Windows 10 Pro, souris sans fil, sacoché)	720,00 €	864,00 €
10 TABLETTES TACTILES	Tablettes 10" Android + cover 230,00€ ht (276,00€ ttc)	2 300,00 €	2 760,00 €
INSTALLATION	xxxxxxxxx	?????	?????
	TOTAL	3 655,00 €	4 386,00 €

DEFENSE INCENDIE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, le rapport établi par le SDIS suite à la réunion du 6 janvier.

Les défenses incendie à réaliser sont classées en 3 priorités.

- **Priorité 1** : Monchandy, La Courteille, Les Grandes Forges, l'Épine, Les Petites Forges, bourg de Château Garnier, Chez Bois et Envau, Maisonneau et Gadelière (qui pourra être réalisé ultérieurement, étant donné qu'il y a une borne à incendie dans chaque village), Le Bourg.
- **Priorité 2** : Piamé, Chez Le Brun, Le Petit Pin – Grand Pin – Petit Chabanne, Le Petit Brizard et Le Grand Brizard, Chaléroux, la Belotterie, La Lionnière, et Laveau.
- **Priorité 3** : Le Grand Chabanne, Lafa, La Pétolée, Villeneuve, Savailières, Peu Blanc, Horeb, Bois de Laleu, Bois Renaud, Chez Linet-Chez Savoie et Les Souches.

Le Maire propose de scinder les travaux en plusieurs tranches. A titre indicatif :

- **Tranche 1** : Monchandy, La Courteille, l'Épine, Les Petites Forges, bourg de Château Garnier, Le Petit Brizard et Le Grand Brizard, Maisonneau et Gadelière.

- **Tranche 2** : Piamé -Chez Le Brun, Le Petit Pin – Grand Pin – Petit Chabanne, Chaléroux, la Belotterie, La Lionnière, Chez Bois et Envau et Laveau.

Tranche 3 : Le Grand Chabanne (s'il n'y a pas possibilité de mutualiser avec La Courteille), Lafa, La Pétolée, Villeneuve, Savailères, Peu Blanc, Horeb, Bois de Laleu, Bois Renaud, Chez Linet-Chez Savoie et Les Souches.

- **Pour Maisonneau et La Gadelière** : étudier la possibilité de réaliser une défense commune à mi-chemin entre les 2 villages, travaux qui pourraient être réalisés ultérieurement, étant donné qu'il y a une borne à incendie dans chaque village.
- **Pour la Courteille** : les travaux pourraient être réalisés en partenariat avec M. François MIGON qui a une obligation de défense incendie pour son exploitation. Cette défense pourrait servir également pour Chabanne.
- **Pour l'Epine** : il existe déjà une défense incendie qui doit être complétée par celle de M. VILLECHANGE qui a une obligation de défense incendie suite à une construction de bâtiment.
- **Pour les Grandes Forges** : il existe déjà une défense incendie réalisée par M. De Monvallier.
- **Pour le Petit et le Grand Brizard** : Mr Foussier propose une partie de son terrain situé à mi-chemin entre les deux villages. Les frais seraient partagés entre la commune et Mr Chevais Eric qui a une obligation de défense incendie suite à la construction d'un bâtiment agricole.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'esprit du programme présenté.
- Autorise le Maire à contacter les différents propriétaires pour trouver les solutions les moins coûteuses (mise à disposition de terrain, de points d'eau...)
- Souligne que l'ordre de priorité pourra être modifié en fonction des opportunités et de certains impératifs.

NOM Prénom	Signature
AUDOUX François	
BARREAU Eliane	
BAUDET Valérie	Absente excusée
BLANC Delphine	
BRISEPIERRE Jérôme	Absent excusé
CHAUVEAU Tiphaine	Absente excusée
CHEVAIS Claudine	
DEGORCE Carine	
DEVERGE Christian	
FOUSSIER François	
HUVELIN Damien	Absent excusé
NAILANI Ambdilhadi	
NIORT Jacques	
REMAUD Emmanuel	
STEPHENS Susan	